



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(7)/2/Add.3(B)
5 août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Septième session
Nairobi, 17-28 octobre 2005
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME ET BUDGET

Additif

**Rapport sur l'état des fonds d'affectation spéciale de la Convention
pour l'exercice biennal 2004-2005**

États financiers non vérifiés pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2004

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

On trouvera dans le présent document les états financiers non vérifiés pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2004.

La Conférence des Parties voudra peut-être proposer de nouvelles mesures à inclure dans les décisions relatives aux questions administratives et financières qu'elle adoptera à sa septième session.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. CERTIFICAT ATTESTANT L'EXACTITUDE DES ÉTATS FINANCIERS.....		3
II. INTRODUCTION.....	1 – 3	4
A. Mandat.....	1	4
B. Objet de la note.....	2	4
C. Mesures susceptibles d'être prises par la Conférence des Parties.....	3	4
III. ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005.....		5
A. État I: Recettes et dépenses et évolution des réserves et des soldes des fonds pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2004.....		7
B. État II: Actif, passif, réserves et soldes des fonds de l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2004.....		9
C. État III: Trésorerie de la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2004.....		13
D. État IV: Budget de base: crédits ouverts pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2004.....		15
IV. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS.....	4 – 19	16
Note 1. Fonctions du secrétariat permanent de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.....	4	16
Note 2. Principes comptables.....	5 – 19	16

**I. CERTIFICAT ATTESTANT L'EXACTITUDE
DES ÉTATS FINANCIERS**

Je certifie que les états financiers de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui figurent ci-après pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2004 représentent bien la situation financière.

Le Secrétaire exécutif
Secrétariat de la Convention des Nations Unies
sur la lutte contre la désertification
(*Signé*) Hama Arba **Diallo**

II. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Conformément aux règles de gestion financière de la Conférence des Parties (décision 2/COP.1), un état intérimaire des comptes pour la première année de l'exercice biennal 2004-2005 est présenté à la Conférence des Parties pour qu'elle l'examine à sa septième session.

B. Objet de la note

2. Le présent document rend compte de l'exécution du budget au 31 décembre 2004. Il comprend quatre états, accompagnés de brèves notes explicatives.

C. Mesures susceptibles d'être prises par la Conférence des Parties

3. La Conférence des Parties voudra peut-être prendre note des renseignements présentés et recommander les mesures qu'elle pourra juger nécessaires en vue de leur inclusion dans les décisions qu'elle adoptera à sa septième session.

III. ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

A. État I

Recettes et dépenses et évolution des réserves et des soldes des fonds pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2004 (en dollars des États-Unis)

	Note	Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention (UXA)		Fonds d'affectation spéciale pour la participation des représentants d'États parties à la session de la Conférence des Parties (UVA)		Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Convention (UWA)	
		2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
RECETTES:							
Quotes-parts	Note 2 g (i)	8 048 000	15 325 200	-	-	-	-
Contributions volontaires	Note 2 g (ii)	638 318	987 975	-	1 573 312	5 489 107	6 883 727
Recettes au titre de l'appui aux programmes		-		-		-	
Recettes accessoires/annexes							
Intérêts créditeurs	Note 2 g (iii)	67 338	238 117	10 370	50 039	35 983	190 959
Recettes diverses	Note 2 g (iv)	33 893	97 643	620	19 189	9 285	42 160
TOTAL DES RECETTES		8 787 549	16 648 935	10 990	1 642 540	5 534 375	7 116 846
DÉPENSES:							
Dépenses de personnel	-	4 855 919	7 749 871	1 654	7 678	1 512 218	2 214 711

A. État I (suite)

Recettes et dépenses et évolution des réserves et des soldes des fonds pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2004
(en dollars des États-Unis)

	Note	Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention (UXA)		Fonds d'affectation spéciale pour la participation des représentants d'États parties à la session de la Conférence des Parties (UVA)		Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Convention (UWA)	
		2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
Voyages		338 206	1 551 270	134 313	1 628 101	628 977	3 749 955
Services contractuels		83 740	443 595	-	-	184 965	284 339
Dépenses de fonctionnement		394 176	466 398	-	2 464	-	84 239
Achats		25 173	123 448	-	-	4 115	3 973
Bourses, subventions, etc.		1 621 663	3 916 675	-	-	2 113 158	2 909 895
Dépenses directes totales		7 318 877	14 251 257	135 967	1 638 243	4 443 433	9 247 112
Dépenses d'appui aux programmes		925 962	1 608 663	17 676	212 972	559 980	1 202 146
TOTAL DES DÉPENSES		8 244 839	15 859 920	153 643	1 851 215	5 003 413	10 449 258
Ajustements au titre des exercices antérieurs		4 965	23 881	(2 610)	16 620	(1 511)	(85 790)
Remboursement aux donateurs		-	-	-	-	-	(62 087)
EXCÉDENTS (DÉFICIT) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES		547 675	812 896	(145 263)	(192 055)	529 451	(3 480 289)
Virements (à destination)/en provenance d'autres fonds		-	-	-	50 000	-	(50 000)
Engagements d'exercices antérieurs: économies réalisées	Note 2 (e)	353 907	183 687	83 009	127 847	443 317	481 609
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS: DÉBUT DE PÉRIODE		2 980 110	1 983 527	548 472	562 680	649 357	3 698 037
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS: FIN DE PÉRIODE		3 881 692	2 980 110	486 218	548 472	1 622 125	649 357

A. État I (suite)

Recettes et dépenses et évolution des réserves et des soldes des fonds pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2004
(en dollars des États-Unis)

	Note	Fonds d'affectation spéciale pour les manifestations organisées par le secrétariat au titre de la Convention (BMA)		Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes (ZQA)		Total	
		2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
RECETTES:	-						
Quotes-parts	Note 2 (i)	-	-	-	-	8 048 000	15 325 200
Contributions volontaires	Note 2 (ii)	634 922	1 002 746			6 762 347	10 447 760
Recettes au titre de l'appui aux programmes		-		1 573 954	3 164 728	1 573 954	3 164 728
Recettes accessoires/annexes						-	-
Intérêts créditeurs	Note 2 (iii)	7 971	30 417	10 539	49 297	132 201	558 829
Recettes diverses	Note 2 (iv)	9 445	1 088	135 827	-	189 070	160 080
TOTAL DES RECETTES		652 338	1 034 251	1 720 320	3 214 025	16 705 572	29 656 597
DÉPENSES:	-						
Dépenses de personnel		171 746	135 943	1 477 269	3 434 199	8 018 806	13 542 402
Voyages		299 007	587 287	-	1 965	1 400 503	7 518 578
Services contractuels		7 491	35 133	-	2 224	276 196	765 291
Dépenses de fonctionnement		-	2 361	-	34 320	394 176	589 782

A. État I (suite)

Recettes et dépenses et évolution des réserves et des soldes des fonds pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2004
 (en dollars des États-Unis)

	Note	Fonds d'affectation spéciale pour les manifestations organisées par le secrétariat au titre de la Convention (BMA)		Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes (ZQA)		Total	
		2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
Achats		-	-	-	-	29 288	127 421
Bourses, subventions, etc.		57 960	199 522	261 119	-	4 053 900	7 026 092
Dépenses directes totales		536 204	960 246	1 738 388	3 472 708	14 172 869	29 569 566
Dépenses d'appui aux programmes		69 887	124 832	-	-	1 573 505	3 148 613
TOTAL DES DÉPENSES		606 091	1 085 078	1 738 388	3 472 708	15 746 374	32 718 179
Ajustements au titre des exercices antérieurs		-	7 865	-	(110 973)	844	(148 397)
Remboursement aux donateurs						-	(62 087)
EXCÉDENTS (DÉFICIT) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES		46 247	(42 962)	(18 068)	(369 656)	960 042	(3 272 066)
Virements (à destination)/en provenance d'autres fonds		-	-	-	-	-	-
Engagements d'exercices antérieurs: économies réalisées	Note 2 (e)	117 824	60 497	16 835	7 782	1 014 892	861 422
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS: DÉBUT DE PÉRIODE		18 539	1 004	437 799	799 673	4 634 277	7 044 921
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS: FIN DE PÉRIODE		182 610	18 539	436 566	437 799	6 609 211	4 634 277

B. État II

Actif, passif, réserves et soldes des fonds de l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2004
(en dollars des États-Unis)

	Note	Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention (UXA)		Fonds d'affectation spéciale pour la participation des représentants d'États parties à la session de la Conférence des Parties (UVA)		Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Convention (UWA)	
		2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
ACTIF							
Encaisse et dépôts à terme	Note 2 (f)	2 948 664	3 257 259	517 007	696 673	2 035 861	1 139 898
Comptes débiteurs:							
Contributions annoncées et mises en recouvrement à recevoir		1 447 600	1 254 073	2 800	1 480	-	-
Créances sur le Fonds général des Nations Unies		-	-	-	-	-	-
Autres comptes débiteurs		452 051	491 319	3 267	4 025	115 975	107 189
Fonds de fonctionnement fournis aux agents d'exécution		-	1 632	-	-	298 784	7 174
TOTAL DE L'ACTIF		4 848 315	5 004 283	523 074	702 178	2 450 620	1 254 261
PASSIF							
Contributions/paiements reçus à l'avance		203 412	622 929	-	-	-	-
Engagements non réglés		455 306	1 171 993	27 816	91 380	755 991	586 959

B. État II (suite)

Actif, passif, réserves et soldes des fonds de l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2004
 (en dollars des États-Unis)

	Note	Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention (UXA)		Fonds d'affectation spéciale pour la participation des représentants d'États parties à la session de la Conférence des Parties (UVA)		Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Convention (UWA)	
		2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
Comptes créditeurs:							
Soldes créditeurs interfonds		201 488	88 037	9 040	62 326	32 447	-
Autres comptes créditeurs		106 417	141 214	-	-	40 057	17 945
TOTAL DU PASSIF		966 623	2 024 173	36 856	153 706	828 495	604 904
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS							
Réserve de fonctionnement		-	-	23 046	163 191	750 512	878 769
Réserve de trésorerie		684 322	690 721	-	-	-	-
Excédent (déficit) cumulé		3 197 370	2 289 389	463 172	385 281	871 613	(229 412)
TOTAL DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS		3 881 692	2 980 110	486 218	548 472	1 622 125	649 357
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS		4 848 315	5 004 283	523 074	702 178	2 450 620	1 254 261

B. État II (suite)

Actif, passif, réserves et soldes des fonds de l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2004
(en dollars des États-Unis)

	Note	Fonds d'affectation spéciale pour les manifestations organisées par le secrétariat au titre de la Convention (BMA)		Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes (ZQA)		Total	
		2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
ACTIF							
Encaisse et dépôts à terme	Note 2 (f)	398 356	222 483	373 983	430 089	6 273 871	5 746 402
Comptes débiteurs:							
Contributions annoncées et mises en recouvrement à recevoir		-	-	-	-	1 450 400	1 255 553
Créances sur le Fonds général des Nations Unies		-	-	-	-	-	-
Autres comptes débiteurs		27 977	31 590	83 539	42 551	682 809	676 674
Fonds de fonctionnement fournis aux agents d'exécution		-	-	-	-	298 784	8 806
TOTAL DE L'ACTIF		426 333	254 073	457 522	472 640	8 705 864	7 687 435
PASSIF							
Contributions/paiements reçus à l'avance		-	-	-	-	203 412	622 929
Engagements non réglés		197 190	235 216	17 326	13 185	1 453 629	2 098 733
Comptes créditeurs:							
Soldes créditeurs interfonds		-	-	3 630	18 535	246 605	168 898

B. État II (suite)

Actif, passif, réserves et soldes des fonds de l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2004
 (en dollars des États-Unis)

	Note	Fonds d'affectation spéciale pour les manifestations organisées par le secrétariat au titre de la Convention (BMA)		Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes (ZQA)		Total	
		2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003
Autres comptes créditeurs		46 533	318	-	3 121	193 007	162 598
TOTAL DU PASSIF		243 723	235 534	20 956	34 841	2 096 653	3 053 158
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS							
Réserve de fonctionnement		-	-	347 678	355 955	1 121 236	1 397 915
Réserve de trésorerie		-	-	-	-	684 322	690 721
Excédent (déficit) cumulé		182 610	18 539	88 888	81 844	4 803 653	2 545 641
TOTAL DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS		182 610	18 539	436 566	437 799	6 609 211	4 634 277
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS		426 333	254 073	457 522	472 640	8 705 864	7 687 435

C. État III

Trésorerie de la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2004
(en dollars des États-Unis)

	UXA		UVA		UWA		BMA		ZQA	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FONCTIONNEMENT										
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses (État I)	547 675	812 896	(145 263)	(192 055)	529 451	(3 480 289)	46 247	(42 962)	(18 068)	(369 656)
(Augmentation) diminution du montant des contributions à recevoir	(193 527)	141 349	(1 320)	2 610	-	-	-	-	-	-
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	39 268	(226 436)	758	(801)	(300 396)	(69 819)	3 613	(29 547)	(40 988)	(41 859)
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	1 632	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) des contributions reçues à l'avance	(419 517)	(552 508)	-	-	-	(5 000)	-	-	-	-
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	(34 797)	39 584	-	-	22 112	16 789	46 215	318	(3 121)	2 386
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(716 687)	495 240	(63 564)	(37 255)	169 032	(199 166)	(38 026)	127 205	4 141	5 241
À déduire: intérêts créditeurs	(67 338)	(238 117)	(10 370)	(50 039)	35 983	190 959	7 971	7 400	(38 758)	36 858
SOLDE NET DES FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FONCTIONNEMENT	(843 291)	472 008	(219 759)	(277 540)	456 182	(3 546 526)	66 020	62 414	(96 794)	(367 030)
TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT										
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	113 451	(253 921)	(53 286)	(6 499)	32 447	(435 524)	-	(2 746)	(14 905)	(4 957)

C. État III (suite)

Trésorerie de la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2004
(en dollars des États-Unis)

	UXA		UVA		UWA		BMA		ZQA	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
À ajouter: intérêts créditeurs	67 338	238 117	10 370	50 039	(35 983)	(190 959)	(7 971)	(7 400)	38 758	(36 858)
SOLDE NET DE LA TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT	180 789	(15 804)	(42 916)	43 540	(3 536)	(626 483)	(7 971)	(10 146)	23 853	(41 815)
AUTRES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE										
Engagements d'exercices antérieurs: économies réalisées	353 907	183 687	83 009	127 847	443 317	481 609	117 824	60 497	16 835	7 782
Autres ajustements des soldes des fonds	-	-	-	50 000	-	(50 000)	-	-	-	-
SOLDE NET DES AUTRES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE	353 907	183 687	83 009	177 847	443 317	431 609	117 824	60 497	16 835	7 782
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME	(308 595)	639 891	(179 666)	(56 153)	895 963	(3 741 400)	175 873	112 765	(56 106)	(401 063)
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME – Début de période	3 257 259	2 617 368	696 673	752 826	1 139 898	4 881 298	222 483	109 718	430 089	831 152
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME – Fin de période	2 948 664	3 257 259	517 007	696 673	2 035 861	1 139 898	398 356	222 483	373 983	430 089

D. État IV

Budget de base: crédits ouverts pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2004
(en dollars des États-Unis)

Classification budgétaire	Crédits ouverts				Dépenses			Solde
	Budget 2004 approuvé	Ajustements	Pourcentage des virements entre rubriques budgétaires	Budget 2004 ajusté	Décaissements	Engagements non réglés	Total	
Direction exécutive et administration	763 000	287 320	37,7	1 050 320	1 005 527	44 788	1 050 315	5
Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, conseil juridique et questions d'intérêt général	1 134 000	(160 480)	(14,2)	973 520	971 356	2 158	973 514	6
Facilitation de la mise en œuvre et coordination	2 067 000	(30 490)	(1,5)	2 036 510	2 001 113	35 390	2 036 503	7
Relations extérieures et information	438 000	253 730	57,9	691 730	691 722	-	691 722	8
Groupe administratif	1 282 000	(15 170)	(1,2)	1 266 830	1 193 852	72 969	1 266 821	9
Mécanisme mondial	1 824 000	(334 910)	(18,4)	1 489 090	1 000 000	300 000	1 300 000	189 090
Total partiel	7 508 000	-	-	7 508 000	6 863 570	455 305	7 318 875	189 125
Dépenses d'appui aux programmes	976 000	-	-	976 000	925 964	-	925 964	50 036
Total	8 484 000	-	-	8 484 000	7 789 534	455 305	8 244 839	239 161
Réserve de trésorerie	119 000	-	-	119 000	119 000	-	119 000	-
À déduire: contribution du pays hôte	555 000	-	-	555 000	638 318	-	638 318	(83 318)
Total général	8 048 000	-	-	8 048 000	7 270 216	455 305	7 725 521	322 479

IV. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1: Fonctions du secrétariat permanent de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

4. Les fonctions du secrétariat permanent de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, créé le 1^{er} janvier 1999, sont les suivantes:

a) Organiser les sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires créés en vertu de la Convention et leur fournir les services voulus;

b) Compiler et transmettre les rapports qu'il reçoit;

c) Faciliter, à leur demande, l'octroi d'une aide aux pays en développement touchés Parties, en particulier à ceux qui se trouvent en Afrique, aux fins de la compilation et de la communication des informations requises en vertu de la Convention;

d) Coordonner ses activités avec celles des secrétariats des autres organismes et conventions internationaux pertinents;

e) Conclure, selon les directives de la Conférence des Parties, les arrangements administratifs et contractuels qui peuvent être nécessaires pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses fonctions;

f) Établir des rapport dans lesquels il rend compte de la façon dont il s'acquitte des fonctions qui lui sont assignées par la Convention et les présenter à la Conférence des Parties;

g) Remplir les autres fonctions de secrétariat que la Conférence des Parties peut lui assigner.

Note 2: Principes comptables

5. Les grands principes comptables de la Convention sont exposés ci-après:

a) Règles et procédures

6. Les comptes de la Convention sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, à ses propres règles de gestion financière et aux normes comptables communes à tous les organismes des Nations Unies (voir document A/48/530), dont l'Assemblée générale a pris note dans la résolution 48/216 C du 23 décembre 1993 et ses versions révisées.

7. Conformément aux procédures financières adoptées par la Conférence des Parties, le Secrétaire exécutif établit le budget administratif de base de l'exercice biennal suivant et le soumet à la Conférence des Parties pour examen et approbation. Le budget approuvé autorise le Secrétaire exécutif à procéder à des allocations de crédit, à engager des dépenses et à effectuer des versements aux fins pour lesquelles les ouvertures de crédit ont été approuvées. Pour l'exercice biennal 2004-2005, la Conférence des Parties a approuvé un budget de base de

15,9 millions de dollars, dont l'équivalent de 1,02 million d'euros versé par le gouvernement du pays d'accueil. Le solde est à la charge de toutes les Parties, lesquelles sont invitées à verser les contributions fixées selon le barème des quotes-parts de l'ONU ajusté.

b) Normes comptables

8. Les comptes sont établis selon la méthode du coût historique, le coût de tout bien acquis étant toutefois imputé l'année de l'achat, sauf pour la période considérée où la valeur des biens donnés en nature par le gouvernement du pays d'accueil a été estimée à l'aide du taux de change moyen appliqué par l'ONU.

9. Les comptes de la Convention sont tenus sur la base d'un compte spécial avec ressources affectées. La Conférence des Parties ou le Secrétaire exécutif peuvent créer des fonds séparés remplissant des fonctions générales ou particulières. Chaque fonds est géré comme une entité financière et comptable distincte comprenant un groupe de comptes séparés autonomes en partie double.

c) Passif éventuel

10. Les dépenses ne comprennent pas les coûts pouvant résulter de dépenses imprévues au titre de l'appendice D du Règlement du personnel de l'ONU, s'agissant du personnel dont les services sont financés par des ressources provenant des contributions. Ces coûts sont pris en charge dans le cadre d'arrangements contractuels passés avec Van Breda & Co. International.

d) Remboursement d'impôts sur le revenu

11. Le montant net des traitements versés par le secrétariat de la Convention est imputé sur le budget de l'exercice pendant lequel les services correspondants ont été fournis, tandis que les sommes remboursées au titre de l'impôt sur le revenu sont imputées sur le budget de l'exercice au cours duquel elles sont versées aux fonctionnaires.

e) Engagements non réglés

12. Les engagements non réglés sont des dépenses correspondant à des engagements fermes mais dont les montants n'ont pas été payés durant l'exercice financier. Les engagements non réglés de l'exercice en cours pour toutes les activités liées à la Convention demeurent valides pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice auquel ils se rapportent.

f) Encaisses et dépôts à terme

13. Les fonds déposés sur des comptes bancaires productifs d'intérêts, les dépôts à vue ou à terme sont comptabilisés comme encaisse dans les états de l'actif et du passif. Tous les dépôts à terme sont placés conformément aux règles et directives de l'Organisation des Nations Unies en matière de placements.

g) Recettes

i) Quotes-parts des membres Parties

14. Les recettes provenant des quotes-parts sont comptabilisées sur la base de l'exercice en fonction du budget approuvé par la Conférence des Parties.

ii) Contributions volontaires

15. Les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale de la Convention sont comptabilisées comme recettes à la date d'encaissement, y compris les fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations.

iii) Intérêts créditeurs

16. Les intérêts créditeurs produits par des dépôts à vue ou à terme sont comptabilisés sur la base des droits constatés durant l'exercice financier. Lorsqu'ils ne seront effectivement crédités qu'au cours d'exercices à venir, ils sont comptabilisés comme sommes à recevoir.

iv) Recettes accessoires

17. Les sommes représentant le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, les gains nets au change, les versements acceptés mais dont l'objet n'est pas précisé et le produit des ventes de biens excédentaires sont comptabilisés comme recettes accessoires.

v) Contributions

18. Toutes les contributions aux activités du secrétariat sont déposées auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). Le secrétariat tient un compte d'avances temporaires en euros pour financer ses dépenses à Bonn. Des rapports concernant l'utilisation du compte d'avances temporaires sont communiqués à l'ONUG à intervalles réguliers.

h) Conversion des monnaies

19. Les états financiers de la Convention sont libellés en dollars des États-Unis. Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, les opérations effectuées dans d'autres monnaies sont comptabilisées en dollars au taux de change pratiqué par l'ONU à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont imputés sur les comptes des recettes accessoires ou des dépenses de fonctionnement correspondants.
